



LA FEDERATION COMMUNIQUE

LOGEMENT DES SALARIÉS AGRICOLES

NON A LA HONTE !

Le gouvernement vient de pondre un nouveau projet d'hébergement des salariés agricoles, notamment de ceux travaillant en saison. Cet arrêté est un nouveau scandale répondant à la volonté du patronat agricole d'imposer des conditions d'hébergement scandaleuses. On reprend les mêmes procédures qui ont conduit aux vendanges de la honte en Champagne en les aggravant et les généralisant.

La Cgt tient à rappeler un principe fondamental, le logement n'est pas une faveur patronale, c'est un droit.

Or, dans l'agriculture, ce droit est systématiquement bafoué. Les travailleurs saisonniers subissent déjà la précarité des contrats courts, les bas salaires, la sous-traitance, les cadences insupportables et la mobilité imposée. À cette précarité du travail s'ajoute la précarité du logement.

Le projet d'arrêté prévoit, en reprenant les exigences du patronat agricole, d'étendre à de nouveaux départements la possibilité d'héberger des travailleurs saisonniers sous tentes. Pour la Cgt, c'est inacceptable. On ne transforme pas un hébergement précaire en logement digne avec une tente plus haute, un sol isolant, une armoire ou un point d'eau.

Les vendanges de la honte en Champagne ont montré jusqu'où va cette logique. Ce n'est pas un accident, ni une dérive isolée. C'est le résultat d'un choix patronal délibéré d'organiser l'exploitation d'une main-d'œuvre disponible, bon marché, flexible et réduite au silence. Quand on laisse faire le patronat, quand on laisse la sous-traitance organiser l'opacité, quand on ferme les yeux sur les conditions d'hébergement et de travail, alors « la traite d'êtres humains » devient un mode de gestion patronale. Pour la Cgt, il n'est pas question d'accompagner, d'encadrer ou de légaliser cette exploitation organisée !

Nous demandons donc le retrait de l'extension de l'hébergement sous tentes. Nous exigeons un véritable plan national, financé par le patronat agricole, pour garantir aux saisonniers des logements en dur, dignes, contrôlés, respectant des normes strictes d'hygiène, de sécurité, d'intimité, d'accès à l'eau potable et de protection contre les fortes chaleurs. Nous exigeons aussi la responsabilité pleine et entière des employeurs, des donneurs d'ordre et des filières. Plus personne ne doit pouvoir se cacher derrière la sous-traitance.

La Cgt votera et s'opposera dans l'unité syndicale la plus large possible contre tout texte qui institutionnalise l'hébergement précaire et organise la précarité des saisonniers agricoles. Les travailleurs agricoles ont droit au respect, à la santé, à la sécurité et à un logement digne.

Montreuil,
le 5 mai 2026